



PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

PEILLONNEX

2018/2021

SOMMAIRE

INTRODUCTION

A. DIAGNOSTIC

1. Le territoire
2. Atouts et contraintes du territoire
3. Zoom sur la commune
4. L'école
5. Actions menées sur le temps scolaire
6. Actions menées sur le temps périscolaire
7. Actions menées sur le temps extrascolaire

B. MODALITES PRATIQUES DU PEDT

1. Articulation du PEDT avec les éventuels dispositifs existants
2. Durée du PEDT
3. Axes généraux du PEDT
4. Articulations des temps périscolaires
5. Périodes de la journée concernées
6. Modalités d'inscription
7. Modalités d'information aux familles

C. OBJECTIFS EDUCATIFS DU PEDT

1. Les objectifs généraux
2. Les effets attendus
3. Les activités et articulations du PEDT
4. L'organisation générale des temps d'accueil périscolaires
5. Les ressources mobilisées pour la mise en place des activités périscolaires
6. Les activités extrascolaires
7. Les activités sur le temps scolaire.

D. MISE EN ŒUVRE DU PEDT

1. Les acteurs
2. Les partenaires
3. Les modalités de pilotage
4. La durée du PEDT
5. Le suivi du PEDT
6. Les modalités de renouvellement

INTRODUCTION

La ville de Peillonex, suite à la décision du conseil d'école extraordinaire du 09/01/2018 et à l'acceptation de sa demande de dérogation par les services de l'inspection de l'éducation Nationale, cessera la mise en place de la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée 2018.

Néanmoins, la ville souhaite faire perdurer son projet éducatif de territoire, s'articulant sur les différents temps scolaires et périscolaire permettant aux enfants de 3 à 11 ans d'accéder à des activités sportives et culturelles, en tenant compte de ce nouvel état de fait.

Le PEDT ci-dessous présenté, dont le principal objectif reste le bien-être et l'épanouissement de l'enfant, a été élaboré par le comité de pilotage composé des différents partenaires en charge de l'éducation et de l'instruction des enfants et validé par le conseil municipal et cosigné par Monsieur le Maire de la commune et par Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal des Crys.

A. DIAGNOSTIC

1. Le territoire

La commune de Peillonex appartient au territoire de la communauté de Commune des Quatre Rivières qui comprend aussi : Faucigny, Fillinges, Marcellaz, Saint Jean de Tholome et Ville en Sallaz, Onnion, Mégevette, Viuz en Sallaz, La Tour, Saint Jeoire

La CC4R délègue la compétence ALSH à la MJCI sur l'ensemble du territoire. Ainsi, les enfants auront la possibilité de bénéficier des prestations de la MJCI durant les mercredis qui redeviennent des temps extrascolaires.

C'est en 2015 que l'ensemble des communes de l'intercommunalité mettent en place des projets pertinents dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires et que de nombreux PEDT sont signés.

En 2018, suite à la possibilité offerte par le nouveau Gouvernement de pouvoir déroger à l'obligation de mettre en place les rythmes scolaire, l'ensemble des communes du territoire reviennent à la « semaine de quatre jours ».

Cependant, une réelle politique en direction de l'enfance et de la jeunesse a vu le jour et certaines communes, telle Peillonex, décident de renouveler leur projet.

1. Atouts et contraintes du territoire

a) Les atouts

Une politique de l'enfance forte avec un service dédié à l'enfance.

Un tissu associatif dense, impliqué dans le projet et dans la vie culturelle et sportive de la commune.

Un patrimoine communal riche avec des salles et des équipements mis à disposition des enfants.

PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

L'extension du groupe scolaire avec la création d'une BCD et l'intégration des locaux périscolaire au sein du bâtiment.

Des locaux communaux proches les uns des autres avec des accès sécurisés.

Une collaboration entre l'Education Nationale et les services municipaux avec la mise à disposition de moyens humains, matériels et une volonté de collaborer pour des projets communs.

La qualité des repas avec une volonté de respect de l'environnement et d'éducation au goût par une sélection de produits bio.

b) Les contraintes

Un territoire étendu sur trois communes pour les enfants de maternelle.

La commune de Peillonex est une commune résidentielle comportant un taux d'activité très important et une population active frontalière d'où une disponibilité des parents parfois réduite limitant éventuellement leur participation.

Les services municipaux et associatifs sont vus parfois comme des prestataires de service et non comme des acteurs à part entière de l'éducation des enfants même à travers des activités de loisirs.

La souplesse de l'accès aux services proposés impliquant une réactivité importante avec le risque à terme de ne plus avoir les moyens de répondre aux exigences sans cesse croissantes des parents en termes de garde mais aussi de qualité de prestation.

2. Zoom sur la commune

Peillonex se situe au cœur du nord de la Haute -Savoie, dans le « Genevois » entre le « Chablais » et la « Vallée de l'Arve » à des distances quasi identique des principales agglomérations du département : Bonneville, Cluses, Annemasse, La Roche sur Foron et à proximité de la Suisse et de Genève.

Située à 590 m d'altitude, avec une population de 1425 habitants et d'une densité de 215 hab./km², la commune de Peillonex est une commune dite « rurale », bien qu'elle possède quelques industries. Sa population a augmenté de 23 % en 10 ans, ce qui la situe en dessus de la norme départementale (13%).

3. L'école

PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

La commune possède sa propre école primaire et en a la charge. Le syndicat intercommunal des CRYS gère l'école maternelle située à Peillonex. Cette école est fréquentée par les enfants des communes de Faucigny, Marcellaz et Peillonex

L'école fait partie de la circonscription académique du canton de Saint Jeoire et travaille depuis 2012/2013 sur un « parcours artistique et culturel de l'élève » identique pour chacun. Actualisé en 2017, en fonction de la modification des programmes, il a pour objectif que chaque élève entrant en classe de 6^{ème} ait des compétences et des connaissances identiques sur tout le secteur du collège de Saint-Jeoire. Les thématiques des cinq prochaines années sont connues.

Tous les enfants de l'école seront potentiellement concernés par le projet.

Répartition des élèves dans l'école pour l'année scolaire 2018/2019 :

Ecole	Maternelle	Primaire	Total
Peillonex	120	112	232

4. Actions menées sur le temps scolaire

a) Parcours culturel

- 2015/2016 : Arts du quotidien (Intervenants en histoire de l'art et en musique)
 - Le costume : évolution au cours des âges
 - Les objets de la vie quotidienne : évolution et détournement
- 2016/2017 : Le paysage (intervenants en histoire de l'art et en musique)
- 2017/2018 : Le conte dans tous ses états (intervenants en histoire de l'art et en musique).

b) Activités sportives

- Sorties piscine
- Sorties ski de fond
- Course d'endurance
- Ateliers cycle

c) Citoyenneté et de l'environnement

- Actions ponctuelles (spectacle de fin d'année sur le thème de l'environnement et des écosystèmes ...)

-

d) Projets d'école :

- 2018/2019 : Les arts du cirque et le cirque dans l'art.
- 2019/2020 : Education musicale
- 2020/2021 : Arts plastiques.

5. Actions menées sur le temps périscolaire

L'accueil périscolaire municipal des CRYs propose le matin avant l'école, durant la pause méridienne pour les enfants fréquentant le restaurant scolaire et le soir après les cours, des activités de loisirs favorisant les différents apprentissages, la socialisation en respectant le rythme de l'enfant.

Chaque matin des jeux et du matériel pédagogique sont mis à disposition des enfants permettant ainsi une transition entre la famille et l'école adaptée à chacun. Ils sont ensuite accompagnés vers la classe avant le « rush » des parents facilitant ainsi ce nouveau passage. Le midi et le soir, des programmes d'animation, composés d'activités, d'ateliers et de jeux sont proposés aux enfants qui le désirent. Les autres pouvant disposer du matériel pédagogique préparé par les animateurs.

Ces différents programmes seront en lien avec les différents projets d'école afin d'assurer une complémentarité et une diversité des activités pour assurer une cohérence dans le projet.

6. Actions menées sur le temps extrascolaire

a) MJCI intercommunale

- Durant les mercredis : découverte de l'environnement proche.
- Durant les petites vacances scolaires : pratique d'activités artistiques et culturelles, socialisation, apprentissage du vivre ensemble. Découvertes de nouvelles activités « technologie, science, écologie ».
- En soirée de nombreuses activités culturelles et de loisirs collectifs ou individuels sont proposés dans les locaux de la MJCI.

b) Les associations

Parmi les 24 associations de la commune, cinq d'entre elles s'adressent particulièrement aux enfants :

PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

- Deux associations sportives, tennis et équitation, proposent des cours et des stages tout au long de l'année.
- Trois associations culturelles :
 - Une bibliothèque travaillant en lien permanent avec les scolaires (prêts d'ouvrages, expositions...)
 - Un club de peinture proposant des cours et une exposition annuelle.
 - L'association « lien 70 » proposant à toutes les générations des cours de chant et de musique, qui se produit en spectacle en fin d'année scolaire.

B. MODALITES PRATIQUES DU PEDT

1. Articulation du PEDT avec les éventuels dispositifs existants

La commune de Peillonex est signataire dans le cadre de la petite enfance d'un Contrat Enfance Jeunesse.

Un projet éducatif municipal, validé par le conseil municipal a été transmis à la DDCS.

2. Durée du PEDT

Trois ans maximum renouvelable ou modulable par le conseil municipal en fonction des évaluations réalisées et des propositions faites par la commission en ayant la charge.

3. Axes généraux du PEDT

Tous les axes présentés dans ce PEDT s'inscrivent dans la continuité du PEDT signé en 2015 par la municipalité et l'inspection académique. Le comité de pilotage, constitué des différents élus des communes, des enseignants, des représentants des parents d'élèves, des représentants des diverses associations, des techniciens de la MJC intercommunale de Viuz-en-Sallaz et des techniciens communaux poursuit sa mission de suivi et d'évaluation des actions menées suivant les axes de travail suivant :

a) Développer les activités culturelles et artistiques

PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

Ceci au sein de l'accueil périscolaire, en continuité avec les activités proposées dans le cadre de l'école par la pratique et la participation à des initiatives culturelles et artistiques.

En effet tous les enfants n'ont pas nécessairement les mêmes possibilités d'accéder aux différentes cultures pour des raisons sociologiques, éducatives, familiales ou financières. Il est essentiel de donner à chacun une ouverture sur le monde culturel à travers différentes approches.

Directement en lien avec le projet d'école de la commune, cette approche pourrait être l'occasion de partager des expériences et une collaboration avec les enseignants pour des projets communs avec des approches spécifiques, l'une scolaire l'autre d'éducation populaire donnant la possibilité à chacun de se sensibiliser au monde des arts.

b) Développer les activités sportives

Proposer une nouvelle approche des activités sportives, par le biais de jeux sportifs et de découvertes de sports traditionnels.

Mettre en avant le plaisir de pratiquer et non la performance, donner à chacun la possibilité de trouver sa place dans le plaisir de faire, axer les activités sur la réussite de l'enfant pour valoriser l'effort physique.

c) Développer des activités liées à la citoyenneté et à l'éducation à l'environnement et au développement durable

Mettre en place des actions visant l'éveil à la citoyenneté telles que le conseil municipal des enfants, la création de jeux écocitoyens, la prise de parole, le vote, le respect des idées...

d) Pouvoir disposer de son temps

Donner la possibilité aux enfants durant tous les temps périscolaires de disposer librement de leur temps, leur donner le choix de faire.

e) Jouer

En jouant, on apprend ... Pour cela proposer une palette de jeux nouveaux, pour animer les séances, créer du lien intergénérationnel en organisant des rencontres avec les plus anciens de la commune.

Jouer en apprenant, comprendre les règles, les respecter, les expliquer à ceux qui ne les connaissent pas.

PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

En préalable, chaque développement d'activité se fera à partir d'un projet pédagogique déclinant les axes du PEDT et dont les objectifs opérationnels pourront être ensuite déclinés en activités faisant l'objet d'une fiche pédagogique.

4. Articulations des temps périscolaires

Pour les trois années à venir, nous offrirons aux enfants la possibilité de participer à des activités artistiques, sportives et culturelles, et de découvrir de nouveaux jeux.

5. Périodes de la journée concernées

	lundi	mardi	jeudi	vendredi
Accueil périscolaire du matin	7h00 – 8h05	7h00 – 8h05	7h00 – 8h05	7h00 – 8h05
Pause méridienne	11h45 – 13h45	11h45 – 13h45	11h45 – 13h45	11h45 – 13h45
Regroupement	16h15 – 16h30	16h15 – 16h30	16h15 – 16h30	16h15 – 16h30
Accueil périscolaire du soir	16h30 – 19h00	16h30 – 19h00	16h30 – 19h00	16h30 – 19h00

6. Modalités d'inscription

L'inscription est faite au début d'année scolaire sur une fiche éditée et transmise en mairie accompagnée d'une attestation d'assurance.

Pour le périscolaire et la restauration scolaire, les parents ont la possibilité d'inscrire leurs enfants soit à l'année, par période, par semaine ou ponctuellement, la veille pour le lendemain. Une grille de tarification en fonction du coefficient familial a été établie par le conseil municipal.

En cas d'absence, la prestation est facturée aux familles sauf sur présentation d'un certificat médical.

7. Modalités d'information aux familles

Un courrier a été transmis aux familles par le biais de l'école début juin 2018, expliquant les nouvelles dispositions ainsi que le règlement intérieur modifié, avec la fiche d'inscription aux activités périscolaires et au restaurant scolaire.

PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

Ces documents sont également mis en ligne sur le site de la commune. Les parents disposent d'un code d'accès pour gérer les présences de leurs enfants.

C. OBJECTIFS EDUCATIFS DU PEDT

Le projet éducatif de territoire permet de structurer et de formaliser le travail éducatif réalisé au sein de l'école et « à côté » de celle-ci, c'est-à-dire dans les structures d'accueil périscolaire et extrascolaire, les associations sportives, culturelles et avec les parents des enfants. L'ensemble est donc partagé par les acteurs en charge de ces enfants et permet de créer une cohérence éducative entre tous, pour le bien-être de ceux-ci.

Il permet une réflexion globale de la place de l'enfant dans la société d'une meilleure connaissance de ses besoins et le respect de son rythme.

1. Les objectifs généraux

Respecter le rythme et les besoins de l'enfant

Mettre en cohérence et articuler les différents temps de l'enfant

Mettre en synergie les différents acteurs intervenant auprès de l'enfant

Favoriser les apprentissages, la construction et l'émancipation de l'enfant.

2. Les effets attendus

Favoriser les apprentissages fondamentaux

Elaborer des projets communs avec l'équipe d'enseignants.

3. Les activités et articulations du PEDT

Les activités seront en articulation avec les projets d'école

Articulation éventuelle avec les activités extrascolaires : des associations sportives, culturelles. Le PEDT intégrant les accueils périscolaires.

4. L'organisation générale des temps d'accueil périscolaires

PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

a) Le matin

Les arrivées sont échelonnées de 7h00 à 8h00.

- Mise en place d'espaces ludiques en accès libre
- Jeux animés par le personnel encadrant
- Liberté de disposer de son temps

b) Pause méridienne

Deux services sont proposés : le premier de 11h50 à 12h30 et le deuxième de 12h50 à 13h30

Ce temps plus calme permet aux enfants de récupérer, le repas est ici considéré comme un temps éducatif, de partage, de socialisation, de découverte de plats nouveaux, d'éducation au goût ; pour les plus petits c'est aussi un apprentissage de l'utilisation des couverts, des règles d'hygiène.

De nombreuses activités peuvent être mises en place durant ce temps de restauration : découverte de l'origine des plats ; jeux sur le goût (qu'est-ce que je mange ?) ; semaine du goût, apprentissage du vocabulaire de base en fonction de l'origine du plat...

Ceci est complété par des temps d'animations périodiques dont les activités sont choisies par les enfants (en fonction des moyens, de la météo...).

La programmation est hebdomadaire (une activité par jour durant toute la durée de la période). Ceci permettra à chaque enfant non inscrit durant toute la semaine d'avoir une continuité dans la pratique.

Deux programmations, un cycle II un cycle III, seront mises en place, les enfants pouvant s'inscrire et se désinscrire selon leurs envies.

Les enfants ne désirant pas participer aux activités pourront disposer de leur temps. Du matériel pédagogique sera mis à leur disposition.

c) Accueil périscolaire

Il est proposé de 16h30 à 19h00.

La future rentrée dans les nouveaux locaux offrira de multiples avantages :

- Les locaux de l'accueil périscolaire seront dans l'enceinte de l'école
- Facilitation de la transition école/accueil périscolaire.
- Moins d'habillage.
- Plus de sécurité.

PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

- Plus d'espace.
- De nouvelles salles d'activité (BCD, ateliers)
- Les parents pouvant se garer sur le parking de l'école, il leur est facile de récupérer leurs enfants en toute sécurité.
- Une mutualisation du matériel de jeux et de sport avec l'école, dans des locaux plus adaptés.
- En cas d'intempéries l'accès à la salle de motricité permet aux enfants de pouvoir pratiquer des activités sportives et de loisirs artistiques (danse, théâtre...).

L'accueil périscolaire se déroule de la façon suivante :

- De 16h30 à 16h45 : goûter, fourni par les parents.
- De 16h45 à 17h30 : temps d'activité (ateliers)
- De 17h30 à 18h15 : jeux proposés par les animateurs
- De 18h15 à 19h00 : jeux libres et rangement.

Les activités proposées en lien avec le thème de la période sont : détente, jeux, théâtre, danse, musique, littérature, bricolage, projets enfantins (identiques au temps de midi), espaces de jeux et de détente aménagés, jeux traditionnels et sportifs.

5. Les ressources mobilisées pour la mise en œuvre des activités périscolaires

- Les associations sportives, culturelles et de loisirs de la commune seront mobilisées.
- Le service enfance de la commune, composé d'un responsable de service (titulaire d'un BEATEP et d'un BEESAPT), d'une secrétaire, de quatre ATSEM, de trois animateurs titulaires d'un BAFA, d'un adjoint d'animation (titulaire d'un CAP Petite Enfance) et de deux adjoints techniques (assurant le service de restauration scolaire).
- Les intervenants extérieurs selon les besoins.
- Les parents, en fonction de leurs compétences et de leurs disponibilités.

Les équipements mis à disposition, outre les classes de l'école, sont une salle de réunion, la bibliothèque, la salle des fêtes, les locaux de l'association « Amitié et Joie », un local (non chauffé) avec des tables de ping-pong, l'éco-stade, un terrain multi-activités.

6. Les activités extrascolaires

La CC4R, au travers de la MJC Intercommunale, gère l'accueil de loisirs intercommunal des 3-11 ans le mercredi et pendant les vacances scolaires et propose des activités de loisirs annuelles pour ce public.

A travers son projet en direction de l'enfance, elle souhaite contribuer à la construction, et à l'émancipation des enfants dans un cadre rassurant et sécurisant, permettant à l'enfant de s'y exprimer, de s'épanouir et de grandir pour devenir un citoyen actif.

Les orientations 2018/2021 sont les suivantes :

- Favoriser l'apprentissage du vivre ensemble
- Favoriser la découverte de nouvelles activités
- Favoriser la découverte de l'environnement proche
- Favoriser la découverte et les pratiques artistiques et culturelles.
- Travailler sur la continuité éducative
- Favoriser l'investissement des acteurs dans les projets
- Favoriser l'accès aux loisirs pour tous

Les activités de loisirs annuelles se déroulent sur l'ensemble de la communauté de commune.

La MJCI propose environ 45 activités collectives ou individuelles, ces activités ayant comme supports le sport, la créativité, la musique, l'expression et la danse.

7. Les activités sur le temps scolaire

Elles seront définies par le projet d'école.

PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

D. MISE EN ŒUVRE DU PEDT

1. Les acteurs

Activité	Intervenant ou structure	Statut de l'intervenant	Observation
Artistiques (Théâtre, graphisme, travail manuel...)	ATSEM BEATEP	Personnel Municipal	
Sport	BEESAPT	Personnel municipal	
Jeux	BEATEP BAFA	Personnel municipal	
Musique	Technicien d'activité	Mis à disposition	Convention MJCI
Ecologie	Techniciens	Personnel communal	
Tricot	Association amitié et joie	Bénévoles	Contrat mairie
Contes et littérature	Bibliothèque BAFA BEATEP	Bénévoles Personnel municipal	Contrat
Ateliers socio culturels	Associations Parents bénévoles BEATEP	Bénévoles Personnel municipal	

2. Les partenaires

Partenaires institutionnels	Partenaires internes	Partenaires Associatifs
<ul style="list-style-type: none"> - Education Nationale - Direction Départementale de la Cohésion Sociale - Caisse d'Allocation Familiale - Commune de PEILLONNEX - Syndicat des CRYS - Communauté de Commune des 4 Rivières 	<ul style="list-style-type: none"> Service enfance 	<ul style="list-style-type: none"> - MJC intercommunale de Viuz-en-Sallaz - Association des parents d'élèves de Peillonex - Associations Communales

PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

3. Les modalités de pilotage

L'élaboration et le suivi du PEDT est effectué par un comité de pilotage composé des représentants des différentes structures en lien avec le secteur de l'éducation et de l'enfance : élus en charge de la commission enfance et éducation, partenaires institutionnels (DACS, IEN), de représentants des enseignants, de représentants de l'association des parents d'élèves de Peillonex, du responsable du Pôle enfance et d'agents territoriaux en charge de l'animation.

La coordination du projet est assurée par le responsable du service enfance de la Mairie de Peillonex et de l'adjoint en charge de l'enfance et de l'éducation de la Mairie de Peillonex.

Le responsable pédagogique est Monsieur ROMANO PASCAL, responsable du service enfance de la commune de Peillonex.

Adresse : 961, route de Bonneville 74250 PEILLONNEX

Téléphone : 0672702596

Adresse électronique : perisclaire@peillonex.fr

4. La durée du PEDT

Trois ans maximum renouvelable ou modulable par le conseil municipal en fonction des évaluations réalisées et des propositions faites par la commission en ayant la charge.

5. Le suivi du PEDT

Périodicité : Annuelle

Indicateurs retenus	Indicateurs quantitatifs	Indicateurs qualitatifs
<ul style="list-style-type: none">- Bilan des acteurs de terrain- Bilan des enfants participants- Fiches bilans- Expositions, spectacles ...	<ul style="list-style-type: none">- Nombre d'inscrits- Nombre de participants- Ratio entre les deux- Nombre de séances- Nombre d'activités proposées.	<ul style="list-style-type: none">- Adhésion à l'activité- Motivation des participants- Implication des acteurs de terrain dans le projet (préparation...)- Echange avec les enseignants- Implication des enfants- Résultats scolaires- Etat de fatigue.

PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

		<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation de séance - Réalisation des objectifs opérationnels
--	--	---

Grille d'évaluation :

Enjeu	Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Actions	Critères	Indicateurs	Outils
Respecter le rythme et les besoins de l'enfant	Rythmes très variables : Repas Repos Actions Début et fin de semaine 3/5ans : Socialisation	Alternance de temps calmes et d'activité Etre capable d'accepter l'autre et de respecter les règles communes.	Proposer ou pas des activités au bon moment Tps calme : sieste, jeux de société relaxation, dessin peinture, lecture... Temps d'actions : Sport, danse, théâtre... Repères fixes. (personnel, sécurité)	Etat de fatigue apparent Appétit... Echanges	Adhésion au bout de cinq à dix minutes	Ecoute Observation Fiche d'évaluation d'activité.
Mettre en cohérence et articuler les différents temps de l'enfant	Connaissance de ce qui se fait Objectifs communs Utilisation des périodes		Concertations Programmation	Nombre de réunions Réussite des enfants		Calendrier de planification Projets communs Fiches d'activités
Mettre en synergie les différents acteurs intervenants auprès des enfants	Rencontre des différents acteurs	Objectifs communs. Rôle de chacun Concevoir le règlement intérieur	Concertation Programmation Rédaction du règlement intérieur	Nombre de réunion Réussite des enfants		Calendrier de planification Projets communs Fiches d'activités. Règlement intérieur
Favoriser les apprentissages, la construction et l'émancipation de l'enfant.		Travailler les compétences transversales Donner le choix Diversifier les propositions Laisser l'enfant proposer. Etablir des règles de fonctionnement	Elaborer des activités Elaboration des règles	Résultats scolaires Objectifs de séance Propositions des enfants	Participation de tous.	Programme Fiche d'activité Charte de fonctionnement

6. Les modalités de renouvellement

Par le conseil municipal sur proposition de la commission en charge du suivi du projet.

Signataire du projet :

Monsieur le Maire de Peillonex